

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 octobre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14 et 15 octobre 2013**

**2013 DJS 406** Convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association ASPTT Paris Ile De France pour l'exploitation privative de l'espace de remise en forme situé dans l'enceinte du stade municipal Sébastien Charléty (13e).

**M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 2122-1, R. 2122-1 et R. 2122-6 ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui demande d'approuver et de l'autoriser à signer une convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association ASPTT Paris Ile De France pour l'exploitation privative de l'espace de remise en forme situé dans l'enceinte du stade municipal Sébastien Charléty sis 99, boulevard Kellermann (13e) ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 7 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : La convention d'occupation temporaire du domaine public, dont le texte est joint en annexe, autorise l'association ASPTT Paris Ile De France à exploiter à des fins privatives l'espace de remise en forme situé dans l'enceinte du stade municipal Sébastien Charléty sis 99, boulevard Kellermann (13e).

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention visée à l'article 1.

Article 3 : Les recettes domaniales tirées de l'exécution de la convention visée à l'article 1 seront inscrites au chapitre 75, nature 752, fonction 40, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2013 et des exercices ultérieurs.